

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le premier octobre 2012 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Mario Laplante a motivé son absence.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration générale**

4.1 Journal municipal (Offre de services).

4.2 Croix rouge (souper bénéfique).

4.3 Semaine de la justice réparatrice.

4.4 Offre de services de la firme d'avocats Therrien, Couture.

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Demande de permis de boisson pour vendre.

5.2 Formation de nouveaux premiers répondants.

5.3 Achat d'Épipen.

5.4 Achat d'une veste d'intervention.

5.5 Formation de nouveaux pompiers.

### **6- Transport routier**

6.1 Soumission par voie d'invitation pour le sel à déglacer.

6.2 Offre de services de Calclo.

6.3 Service d'ingénierie et d'expertise technique (Programme d'infrastructure Québec-Municipalités, volet 3.

6.4 Changement du ponceau de chemin dans le rang 11.

6.5 Rang 9 (amélioration de drainage, estimation).

### **7- Hygiène du milieu**

7.1 Modification de structure du barrage Georges-Maurice (facturation).

7.2 Dépôt d'une pétition concernant les mauvaises odeurs 2053 rang 11.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2012.
- 8.2 Rencontre bi-annuelle des inspecteurs en bâtiments, jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Rapport de la réunion du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Valérien du 5 septembre 2012.
- 9.2 Coordonnateur (trice) (Appel de candidatures).

**10- Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur les animaux et abrogeant les règlements 489-92, 489-1-93, 489-2-00 et 2011-43.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Popote Saint-Valérien (demande de gratuité de la salle communautaire).
- 12.2 Accusé réception d'un chèque de 15,000\$ du pacte rural concernant la construction de l'abri au terrain des loisirs.
- 12.3 Offre de services de EXP pour la validation de la conception du bassin de rétention.
- 12.4 Offre de services d'Aquatech pour le compagnonnage dans le domaine de l'eau potable.
- 12.5 Demande d'appels d'offres en honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages en assainissement des eaux.

**13- Période de question(s)**

**14- Levée (ou ajournement) de la séance**

.....  
**Période de réflexion**

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 316-10-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour et de rajouter à Affaires nouvelles :

- 12.1 Popote Saint-Valérien (demande de gratuité de la salle communautaire).
- 12.2 Accusé réception d'un chèque de 15,000\$ du pacte rural concernant la construction de l'abri au terrain des loisirs.
- 12.3 Offre de services de EXP pour la validation de la conception du bassin de rétention.
- 12.4 Offre de services d'Aquatech pour le compagnonnage dans le domaine de l'eau potable.
- 12.5 Demande d'appels d'offres en honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages en assainissement des eaux.

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012**

#### **Résolution 317-10-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 telles que rédigées.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 318-10-2012**

Il est proposé monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 23,009.68\$, les comptes payés au montant de 14,487.09\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce premier octobre 2012 au montant de 123,686.26\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Journal municipal**

Considérant que la Municipalité fait déjà affaire avec Les Publications municipales inc. pour la publication du journal municipal;

Considérant que la firme Raymond Cartier inc. offre ses services pour publier le journal municipal;

Considérant que la Municipalité est satisfaite du service actuel;

#### **Résolution 319-10-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'offre déposée par la firme Raymond Carrier inc.

### **4.2 Croix-Rouge (souper bénéfice)**

Considérant que la Croix-Rouge offre l'achat de deux billets pour un souper bénéfice au profit de la Croix-Rouge Section les Maskoutains au montant de 125\$ le billet le 24 octobre 2012 au Club de golf La Providence;

#### **Résolution 320-10-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'offre de vente des billets.

### **4.3 Semaine de la justice réparatrice**

**Considérant que** face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

**Considérant que** les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

**Considérant que** le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « **Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure** », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

#### **Résolution 321-10-2012**

**Par conséquent**, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer par la présente, la semaine du **18 au 25 novembre 2012, Semaine de la justice réparatrice** à Saint-Valérien-de-Milton.

#### **4.4 Offre de services de la firme d'avocats Therrien, Couture**

Considérant que la firme d'avocats Martel, Brassard, Doyon s'est affiliée à la firme d'avocats Therrien, Couture;

Considérant que la firme d'avocats Therrien, Couture soumet son offre de services pour l'année 2012-2013;

Considérant que les élus ont pris connaissance de l'offre de services;

#### **Résolution 322-10-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Demande de permis de boisson pour vendre**

Considérant que le service de sécurité incendie et premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tiendra sa troisième édition de l'activité Encan Chinois le 17 novembre 2012 au centre communautaire sis au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que les profits de cette activité retournent en partie à la communauté que ce soit pour l'achat de bonbons pour l'Halloween, de prix de présence pour l'activité portes ouvertes à la caserne ou encore pour des cahiers d'activités à remettre aux jeunes lors des activités de prévention;

Considérant que le service incendie et premiers répondants sont des services municipaux;

#### **Résolution 323-10-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, à soumettre une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées le 17 novembre 2012 au centre communautaire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et de déboursier les frais relatifs au permis au montant de 82\$.

Que les frais relatif à la demande soient facturés au comité social.

## **5.2 Formation de nouveaux premiers répondants**

Considérant la démission de monsieur Mario Benoit à titre de premier répondant;

Considérant qu'il y a des pompiers qui ont manifesté leur désir de devenir premiers répondants;

Considérant la problématique concernant la disponibilité des premiers répondants particulièrement les fins de semaine;

### **Résolution 324-10-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de messieurs Nicolas Simard et Jocelyn Lusignant à la formation Premiers Répondants lorsqu'il y en aura de disponible dans la région. Le coût est de \$500 par candidats plus les taxes applicables.

## **5.3 Achat d'Épipen**

Considérant que les 4 crayons Épipen (2 adultes, 2 pédiatriques) pour les premiers répondants arrivent à expiration;

### **Résolution 325-10-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat de 4 crayons Épipen au coût de \$ 99,99 chacun incluant les taxes.

## **5.4 Achat d'une veste d'intervention**

Considérant qu'il n'y a aucun des sarreaux du Service de Premiers répondants assez grand pour monsieur Olivier Brosseau;

Considérant qu'une veste d'intervention est plus pratique qu'un sarreau et que le coût est pratiquement le même;

### **Résolution 326-10-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité que d'autoriser l'achat d'une veste d'intervention pour Premiers Répondants. Le coût est de \$105 plus taxes applicables.

## **5.5 Formation de nouveaux pompiers**

Considérant l'embauche de deux nouveaux pompiers;

Considérant que pour pouvoir effectuer les tâches relatives au combat des incendies les pompiers doivent avoir reçu au préalable la formation prévue par le Ministère de la Sécurité Publique;

#### **Résolution 327-10-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de messieurs Éric Bergeron et Étienne Gagné à la formation « Pompier 1 » dès qu'elle sera disponible. La Municipalité couvrira les frais d'inscription et les frais de déplacement des candidats. Par contre leur temps leur sera remboursé selon les modalités de la régie interne adopté en avril 2011. Le coût d'inscription pour la formation est d'environ \$4000 mais reste à confirmer au moment de l'inscription.

### **TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Soumission par voie d'invitation pour le sel à déglacer (300 tonnes)**

#### **Résolution 328-10-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions pour l'achat de 300 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCL) en vrac et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions.

#### **6.2 Offre de services de Calclo**

Considérant que le Conseil municipal a décidé de ne plus ajouter de sel à déglacer sur les assiettes de chemins en gravier mais seulement de la poussière de roche ;

Considérant qu'il faut que la poussière de roche soit traitée pour ne pas qu'elle gèle ;

Considérant que l'offre de service est basée sur un volume de 1,400 tonnes métriques de poussière de roche ;

Considérant que le montant est de 6.51\$ la tonne métrique pour un montant global de 9,114\$, taxes en sus ;

#### **Résolution 329-10-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de d'accepter l'offre de service de Calclo pour le traitement de la poussière de roche au montant de 6.51\$ la tonne métrique, taxes en sus.

De prendre information auprès du représentant de Calclo concernant le bleu fusion.

#### **6.3 Service d'ingénierie et d'expertise technique (Programme d'infrastructure Québec-Municipalité, volet 3)**

Considérant que la MRC des Maskoutains désire établir une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les élus prennent connaissance du projet d'entente ;

Considérant que la Municipalité a déboursé un montant de 274,105.28\$, taxes nettes, en services d'ingénierie depuis 5 ans ;

Considérant que ce projet profiterais à la municipalité par des économies substantielles ;

#### **Résolution 330-10-2012**

Il est proposé monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer les responsables du projet de la MRC des Maskoutains que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est en faveur de la teneur du projet d'implantation du service d'ingénierie et d'expertise technique.

#### **6.4 Changement du ponceau de chemin dans le rang 11**

Considérant que le pavage du rang 11, dans la partie déjà asphaltée, devrait débiter bientôt ;

Considérant que le ponceau actuel affiche des signes de détérioration et que nous devons asphalté au dessus ;

Considérant qu'il est préférable de changer le ponceau maintenant au lieu de le faire dans quelques années ce qui voudrait dire de refaire le pavage ;

#### **Résolution 331-10-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics d'acheter au Centre du ponceau Courval deux feuilles de ponceaux à être installés dans le rang 11 et ce au coût d'environ 3,160\$, taxes et installation en sus.

#### **6.5 Rang 9 (amélioration de drainage, estimation)**

Considérant que le chantier est débuté dans le rang 9 depuis le 20 septembre ;

Considérant qu'il faut corriger les déflexions longitudinales de la route afin d'améliorer l'égouttement du chemin ;

Considérant qu'il faudra faire du rechargement à certains endroits ;

Considérant l'estimation soumise par monsieur Sylvain Latour de la firme Bertrand Ostiguy ;

#### **Résolution 332-10-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les améliorations suggérées au montant de 15,375\$, taxes en sus et que ce montant soit défrayé à même le montant décrit dans la soumission pour les imprévus.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Modification de structure du barrage Georges-Maurice (facturation)**

Considérant que la Municipalité a l'obligation de réparer le barrage Georges-Maurice;

Considérant qu'il faut que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs doit émettre un certificat d'autorisation pour la modification de structure du barrage Georges-Maurice;

#### **Résolution 333-10-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acquitter la facture # 35469-DB8 du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs au montant de 6,690\$. Que ce montant soit inclus dans le règlement d'emprunt à venir.

#### **7.2 Dépôt d'une pétition concernant les mauvaises odeurs provenant du 2053 rang 11**

Les élus prennent connaissance d'une pétition déposée relativement aux mauvaises odeurs provenant du 2053 rang 11 suite à diverses activités agricoles.

Considérant aussi le dépôt de documents provenant de la MRC des Maskoutains, du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du Protecteur du citoyen;

#### **Résolution 334-10-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au MDDEP :

- De venir faire des inspections en été et lors de périodes de canicules;
- De fournir un rapport de visite émis;
- De trouver une substance à ajouter dans les fosses pour diminuer les odeurs;
- De faire une analyse afin de connaître la qualité de l'air que les résidents respirent;
- De démontrer que le contenu des fosses respecte bien les certificats émis par ledit ministère;
- De demander une rencontre avec les représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

### **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

#### **8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2012**

Le rapport est déposé.

#### **8.2 Rencontre bi-annuelle des inspecteurs en bâtiments, jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012**

#### **Résolution 335-10-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiments d'assister à la rencontre bi-annuelle des inspecteurs qui aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 à la MRC des Maskoutains et de défrayer les frais de kilométrage selon la réglementation.

### **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Rapport de la réunion du conseil d'administration des Loisirs Saint-Valérien**

Le rapport du 5 septembre est déposé. Il est noté diverses activités telles la parade du Père Noël; l'Halloween, le festival du livre, etc.

**9.2 Coordonnateur(trice) en loisir (appel de candidatures)**

Les élus prennent connaissance du document d'appel de candidatures;

**Résolution 336-10-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aller en appel de candidatures pour le poste de coordonnateur(trice) et d'en faire la publication dans la Pensée de Bagot, le Clairon et Loisirs Sport Montérégie.

**10. AVIS DE MOTION**

**10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur les animaux et abrogeant les règlements 489-92, 489-1-93, 489-2-00 et 2011-43.**

Madame Martine Lavoie donne un avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur les animaux et abrogeant les règlements 489-92, 489-1-93, 489-2-00 et 2011-43.

**11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

Aucun item.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 Popote St-Valérien (demande de gratuité de la salle communautaire)**

Considérant que la Popote de Saint-Valérien organise un dîner de Noël réunissant les bénéficiaires et les bénévoles de la Popote ;

**Résolution 337-10-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire et du ménage à la popote de Saint-Valérien-de-Milton qui se tiendra le mardi 4 décembre 2012 de 10H00 à 15H30 environ.

**12.2 Accusé réception d'un chèque de 15,000\$ du pacte rural concernant la construction de l'abri au terrain des loisirs**

Information est donnée aux élus de la réception d'un chèque de l'ordre de 15,000\$ du Pacte rural représentant 50% de la subvention dans le cadre du projet de construction d'un abri/pavillon au terrain des loisirs.

**12.3 Offre de services de EXP pour la validation de la conception du bassin de rétention**

Les élus prennent connaissance de l'offre de service de la firme EXP concernant la validation de la conception du bassin de rétention en date du 26 mars 2012 ;

Considérant la résolution 207-06-2012 mandatant la firme EXP afin de procéder à une étude et analyse des travaux qui ont été accomplis selon les plans émis par la firme Les Consultants SM;

#### **Résolution 338-10-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre CVMM-00204601 pour un montant de 8,300\$, taxes en sus.

#### **12.4 Offre de services d'Aquatech pour le compagnonnage dans le domaine de l'eau potable.**

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services d'Aquatech pour le compagnonnage dans le domaine d'eau potable ;

Considérant que monsieur Sylvain Laplante est inscrit à la formation OTUFD et qu'il ne reste qu'une journée de 8 heures ;

Considérant que monsieur Laplante doit être accompagné et qu'une demande a été soumise à Aquatech ;

#### **Résolution 339-10-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services no 630-5207 de la firme Aquatech services techniques des eaux inc.

#### **12.5 Demande d'appels d'offres pour la fourniture d'honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages en assainissement des eaux**

Considérant que la Municipalité doit aller en soumission publique afin de requérir la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que les services pourront s'échelonnés sur une période de trois ou cinq ans et ce, au choix du Conseil municipal ;

#### **Résolution 440-10-2012**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder pour la demande de soumissions publiques par mode de pondération pour la fourniture d'honoraires professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées à publier sur SEAO et dans la Pensée de Bagot conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du Code municipal.

### **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## **14     LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

### **Résolution 440-10 -2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H55.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce premier octobre 2012.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*